



Levée saisie sur salaire comment faire ?

Par **titonguette**, le **03/09/2012 à 11:27**

Bonjour,rnj'ai une saisie sur salaire depuis 2 ans pour la pension alimentaire de ma fille de 23 ans. rnJe versais directement la pension à celle-ci mais mon ex femme souhaitait la toucher directement sur son compte et donc il y a eu saisie sur mon salaire (n'étant pas d'accord pour lui verser à cette dernière).rnMa fille va signer un CDI en novembre ce qui fait qu'elle aurait des ressources suffisantes pour vivre et donc la pension alimentaire va pouvoir être arrêter.rnJe souhaiterais donc savoir qui va lever cette saisie sur salaire et comment dois je procéder pour la faire stopper.rnmerci d'avance pour ces renseignements.rnCordialement

Par **cocotte1003**, le **03/09/2012 à 13:01**

Bonjour, vous ne pouvez pas arreter le versement de la pension de votre propre initiative, il vous faut l'autorisation du jaf que vous transmettez à l'huissier qui a mis en place la saisie. Dan votre jugement, vous devez avoir la possibilité de demander les justificatifs de ce que va faire votre fille par l'ar. vous pourrez demander au juge que les sommes payées à tord vous soient reversées, cordilement

Par **titonguette**, le **03/09/2012 à 14:34**

merci pour la réponsernj savais que je ne pouvais pas de mon propre chef arrêter cette saisie ce qui me parait totalement logique mais après je ne savais pas quoi faire.rnje vais effectuer les démarches décrites ci dessusrncordialement